

Séance du vendredi 30 Juin 2022

Convoqué le 17/06/22, le conseil s'est réuni le 30/06/22 à 18h 30'

Absents = Luc Vanardois (proc. Ablessemzelle)
 Florence Carteron
 Henry Villard (proc. G. Cuenot)
 Patricia Treys
 Stéphane Leblanc (proc. J. Petitjean)

Le secrétariat est tenu par T. Norrothe

→ Adoption de la nomenclature budgétaire M57 --- 16/22
 Le maire explique les raisons pour lesquelles les règles comptables de la M57 s'appliqueront à l'ensemble des collectivités le 01/01/2024. Le SGC de Beaucouron propose une application anticipée au 01/01/2023 pour la commune. Accord du conseil à l'unanimité.

→ Réforme de la publicité des actes --- 17/22
 à compter du 01/07/2022

La réglementation prévoit que la publicité des actes comme l'affichage soient dématérialisés. Toutefois, les collectivités pourront décider du mode de publicité de leurs actes, en choisissant soit l'affichage, soit la publication sur papier, soit la publication sous forme électronique (* de moins de 3500 habitants)

Le conseil, à l'unanimité, décide de conserver le mode de publicité sous forme d'affichage au panneau complet par une information sur le site de la commune.

→ Eclairage public = point lumineux supplémentaire --- 18/22

En période hivernale, il a été constaté une rupture de l'éclairage, notamment pour les écoles, à l'entrée de la rue des Jardins de Chailly. Les services de GBT concernés ont répondu favorablement et l'installation d'un point lumineux supplémentaire en coûtera 660 € à la commune.

Le conseil accepte à l'unanimité.

→ Validation du rapport de la CLEET --- 19/22

Le montant des allocations compensatoires dues par chaque commune est arrêté lors d'une séance de la Commission locale d'évaluation des charges transférées pour 2022. Les montants dus par la commune sont inchangés, à savoir
 - 1076 € en Fonctionnement

* * * *

- Recensement de la population en 2023 - - - 20/22
- Le recensement de la population de Brailles aura lieu entre le 15/01 et le 18/02/2023. Cette opération nécessite la nomination d'un coordonnateur et d'un agent recenseur. Le coordonnateur désigné est le maire assisté du maire adjoint. L'agent recenseur reste à trouver = un appel à candidature est lancé le 02/07/2022. Le conseil délibère favorablement.

Informations - questions diverses - - -

- Pucage des bacs jaunes = cette opération aura lieu le 26/07
- Info PLU / PLH = donnée aux conseillers par le biais d'un diaporama projeté.

Une note = infos estivales est adressée à tous les foyers concernant =

- le pucage des bacs jaunes,
- le PLU
- et le recensement

La séance est levée à 20 heures

Le Maire, Le secrétaire, Les Conseillers.


